

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quatorze Septembre à vingt heures trente le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Pascal SUARD.

Présents : Mrs. SUARD, LAGNEAU, HAIMET, BRIERE , CHAPERON, SUCAUD,
Mmes : PINGAULT, RETAILLE F

Absentes excusées Mmes RETAILLE C, CHEMIN

Absent Mr BLANVILLAIN

Mme RETAILLE F a été désignée secrétaire.

SUBVENTION CONCOURS ANIMAUX DE VIANDE

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal refuse d'attribuer une subvention pour ce concours

REMPLACEMENT Mme DAWIEC

Madame Dawiec étant en congé maternité jusqu'en février 2017, Le conseil municipal décide de prendre pour le nettoyage des locaux communaux et de l'église, une société extérieure à raison de 4 heures minimum par mois.

RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR

Mr Leduc n'étant pas disponible pour le recensement en janvier / février 2017, Le conseil municipal cherche à trouver une personne pour la mi-octobre. Faute de contact, un recrutement par la presse est envisagé.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) AVANCEMENT

Monsieur le Maire présente le nouveau schéma provisoire établi par le bureau d'étude pour la commune. Une avancée notable est à constater, néanmoins, il convient de voir s'il y a possibilité de modifier et d'agrandir les zones potentiellement constructible dans le futur.

ADAP MAIRIE &SALLE COMMUNALE

A ce jour la dérogation déposée en Préfecture, a été acceptée sous condition de certains aménagements. Un garde de corps sera installé sur la rampe d'accès de la salle communale, et, en cas de besoin , la Mairie se transportera dans cette salle située au rez-de-chaussée.

VITRINE POUR ANCIENS OBJETS DE L'ECOLE

Le projet d'une vitrine d'exposition des anciens objets de l'école et de la mairie est adopté par Le conseil municipal.

INDEMNITE RECEVEUR

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal valide l'indemnité du receveur à la hauteur de 100 % de sa demande.

DELIBERATION CLOCHE ASSURANCE

Mr le maire explique que la cloche ne fonctionnait plus depuis le mois de juin suite à un orage. Après le passage de l'expert d'assurance celle-ci à été réparée fin août . Après délibération Le conseil municipale valide le montant de prise en charge par l'assurance et la facture de la société Lunyx. .

ALIGNEMENT RD3 DANS LE BOURG

N'étant pas concerné par l'alignement des maisons dans le bourg, le conseil municipal donne son accord Pour l'abrogation de cette servitude qui est obsolète.

BATIMENTS COMMUNAUX

Mr le maire propose au conseil municipal de relancer une étude pour l'agrandissement de la salle communale avec un local pour stocker le matériel et les archives. Le conseil valide cette proposition.

REFLEXION TRAVAUX 2017

Mr le maire demande au conseil municipal de réfléchir aux travaux à prévoir pour 2017.

ARBRE DE NOEL

Il est décidé de recontacter Madame Gilles qui a fait l'animation de l'arbre de Noël l'an dernier.

QUESTIONS DIVERSES

Mr. Crestaux demande l'autorisation de poser un compteur électrique lors de l'enfouissement de la ligne Le conseil municipal n'émet aucune objection dès lors que tout est pris en charge par le demandeur.

Question posée par le conseil municipal pour l'entretien des chemins communaux, une étude de coût va être mise en œuvre. Cependant, le Maire rappelle que dès qu'un entretien est effectué par la commune sur ces chemins, cela devient une obligation contractuelle pour le futur.